

Séance ordinaire du 3 octobre 2016

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce troisième jour d'octobre deux mille seize (3 octobre 2016) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Si vous voulez tout obtenir, vous n'aurez rien ...
Apprenez à être heureux avec rien et vous obtiendrez tout. »

Ernie J. Zelinski

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Octobre 2016

7. Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la mise à jour du système de traitement des eaux usées

8. Nomination du maire suppléant

9. Adoption de la politique et de la charte salariales pour les employés cadres et non-syndiqués – Autorisation de signataires

10. Indexation de la charte salariale pour les employés cadres et non-syndiqués

11. Convention collective (cols bleus et blancs) – Accord de principes et autorisation de signataires

Séance ordinaire du 3 octobre 2016

12. *MTMDET – Demande d’assistance pour la localisation d’une traverse d’écoliers – Rue Principale*
 13. *Octrois de contrats – Déneigement des bornes sèches et autres – Saison 2016-2017*
 14. *Octroi de contrat – Rolland Bouchard et fils - Déneigement de l’édifice municipal et de la caserne pour la saison 2016-2017*
 15. *Octroi de contrat – Gestion Le Stéphanois inc. – Préparation et entretien de la piste de ski de fond*
 16. *Octroi de contrat – Gestion Le Stéphanois inc. – Préparation et entretien du sentier pédestre hivernal*
 17. *Henri St-Amant et Fils – Avenant n° 2 – Bâtisse multifonctionnelle*
 18. *Autorisation à demander des soumissions pour l’implantation d’un système de télémétrie, de régulation et d’acquisition de données aux installations d’eau potable*
 19. *Autorisation à demander des soumissions pour la fourniture d’un camion porteur - Service incendie*
 20. *Demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel*
 21. *Demande de dérogation mineure de monsieur René Dupuis à l’égard des lots 2 732 027 et 2 547 215 du cadastre du Québec*
 22. *Motion de félicitations – Comité organisateur – Tournoi de golf 2016*
 23. *Affaires diverses*
 - 23.1 *Ouverture d’un emprunt temporaire – Marge de crédit – Autorisation de signataires*
 - 23.2 *Motion de félicitations – Olivier Filion – Chant de l’hymne national lors d’un match du Canadien de Montréal*
- Période de questions*
24. *Clôture de la séance*

2016-10-398

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d’approuver et d’adopter l’ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Dans un premier temps, le maire revient sur les dernières semaines durant lesquelles le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) a occupé une bonne part de l’actualité mauricienne. En effet, le vendredi 23 septembre dernier, le ministère de l’Environnement, du Développement durable et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a convoqué tous les représentants des cinq membres de la Régie, son conseil d’administration, ainsi que la municipalité, pour faire le point sur la situation en ce qui a trait à la mise aux normes du site d’enfouissement des déchets. Le ministère a démontré que les conditions d’exploitation qu’il avait émises au mois de juin précédent, dans son certificat d’autorisation temporaire remis à la Régie, n’ont pas toutes été respectées, et ce, vraisemblablement en raison d’une gestion déficiente des opérations du site. Il a donc été convenu qu’à partir du 1^{er} octobre dernier, aucun déchet ne serait désormais acheminé au site d’enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès, aussi longtemps que les conditions émises par ce dernier ne seraient pas respectées. Tout cela signifie qu’une fois le site mis aux normes, la Régie aura l’autorisation de modifier la géométrie des cellules d’enfouissement, comme elle l’a déjà fait antérieurement avec la cellule n° 4. En somme, les exigences du MDDELCC ont été émises afin de corriger les problématiques rencontrées et nuisibles à la qualité de vie des Stéphanois.

Séance ordinaire du 3 octobre 2016

Dans un deuxième temps, le maire annonce que les travaux effectués sur le sentier pédestre « Parcours actif », situé dans le secteur de la Terrasse, sont terminés. Ainsi, le samedi 22 octobre prochain, les citoyens sont conviés à une journée « porte-ouverte ». De plus, les nombreux travaux en cours sur le territoire, dont ceux effectués sur le 4^e Rang et sur la rue Principale, vont bon train, ainsi que ceux de la nouvelle bâtisse multifonctionnelle qui seront terminés vers la fin du mois d'octobre.

Aussi, il mentionne que la municipalité est maintenant officiellement propriétaire de la bâtisse abritant anciennement le bar le Trio et que des projets pour sa future vocation sont actuellement sur la table de travail.

Ensuite, le maire poursuit en faisant part du fait qu'une réunion aura lieu le 24 octobre prochain avec les résidents du secteur du Lac des Érables concernant leur demande de municipaliser les 1^{re} et 2^e rues.

Il termine en félicitant le comité organisateur de la treizième édition du Tournoi de golf annuel du Service des loisirs, qui a eu lieu le 17 septembre dernier et dont l'événement a été un franc succès. Il félicite aussi M. Olivier Filion pour avoir chanté l'hymne national à l'occasion d'une partie de hockey du Canadien de Montréal au Centre Bell.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 19 septembre 2016 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2016-10-399

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 19 septembre 2016 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2016-10-03 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2016-10-400

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2016-10-03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2016-10-401

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver :

Séance ordinaire du 3 octobre 2016

- Les déboursés pour la période du *1^{er} au 30 septembre 2016* totalisant 145 295,12 \$.
- Les comptes à payer *au 30 septembre 2016* au montant de 66 987,48 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Construction Henri St-Amant – Demande et certification de paiement n° 4
Construction de la bâtisse multifonctionnelle

2016-10-402

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Construction Henri St-Amant du certificat de paiement n° 4 de 86 129,73 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels relativement à la construction de la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Renée Tremblay architecte - Honoraires professionnels - Assistance-surveillance - Construction bâtisse multifonctionnelle

2016-10-403

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Renée Tremblay architecte de la facture n° 1962-16-04, de 3 300,00 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels pour une assistance-surveillance durant la construction de la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Enerco Groupe-conseil S.E.N.C. - Honoraires professionnels - Assistance à la construction - Bâtisse multifonctionnelle

2016-10-404

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Enerco Groupe-conseil S.E.N.C. des factures nos 000819 et 000830, respectivement de 1 575,00 \$ et 749,00 \$, avant taxes, pour un montant total de 2 324,00 \$, représentant les honoraires professionnels pour une assistance durant la construction de la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

A Plus Construction inc. - Certificat de paiement n° 2 - Rénovation du plafond - Salle communautaire

2016-10-405

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à A Plus

Séance ordinaire du 3 octobre 2016

Construction inc. du certificat de paiement n° 2, de 18 727,60 \$, avant taxes, daté du 30 septembre 2016 et approuvé par Yves Hamel, ingénieur chez Enerco Groupe-conseil, représentant les honoraires professionnels pour la rénovation du plafond de la salle communautaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**TechService inc. - Honoraires professionnels – Panneau de contrôle (télémetrie)
Station de pompage des Gouverneurs**

2016-10-406

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à TechService inc. des factures nos 8724 et 8725, respectivement de 26 664,67 \$ et 181,24 \$, pour un total de 26 845,91 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels dans le cadre du remplacement d'un cabinet de contrôle avec automate programmable à la station de pompage des Gouverneurs.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus de fonctionnement affecté pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Les compteurs Lecomte Ltée - Achat d'un débitmètre – Station de pompage des Pins - Puits 1 et 2

2016-10-407

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Les compteurs Lecomte Ltée de la facture n° 44591 de 2 805,00 \$, avant taxes, représentant les coûts relatifs à l'achat d'un débitmètre et son transport à la station de pompage des Pins, pour les puits nos 1 et 2.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MRC de Maskinongé - Honoraires professionnels – Équipement de branchement – Rédaction de plans et devis (rues Principale, du Parc et Biron) – Surveillance chantier – Location GPS

2016-10-408

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la MRC de Maskinongé des factures suivantes :

N° de facture	Montant
6FD000295	2 596,34 \$
6FD000306	145,00 \$
6FD000316	550,00 \$
6FD000317	37,50 \$
6FD000318	937,50 \$
6FD000319	5,00 \$
6FD000321	262,47 \$
6FD000381	762,50 \$
6FD000387	15,00 \$
6FD000388	635,00 \$
6FD000389	615,00 \$
6FD000392	680,00 \$
TOTAL	7 241,31 \$

Séance ordinaire du 3 octobre 2016

Ces factures représentent des honoraires professionnels se rapportant à plusieurs projets, soit la pose d'un équipement pour brancher un terminal de paiement par carte de débit à la municipalité, la rédaction de plans et devis pour les projets de raccordement et de remplacement de conduites sur les rues Principale et du Parc ainsi que pour l'asphaltage de la rue Biron, la surveillance desdits projets et la location d'un GPS dans le cadre du projet sur la rue Principale.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus accumulé pour pourvoir à la dépense octroyée pour la pose de l'équipement pour brancher un terminal de paiement par carte de débit à la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RS2 – Honoraires professionnels - Travaux – Emplacement dek Hockey

2016-10-409

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Les Entreprises RS2 de la facture n° 821 de 2 600,00 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels en lien avec des travaux dans le cadre de la réalisation de l'emplacement du dek hockey.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Clôtures Cambrek inc. – Fourniture et installation d'une clôture - Travaux – Emplacement dek Hockey

2016-10-410

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Clôtures Cambrek inc. de la facture n° 959079 de 1 728,05 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels relatifs à des travaux dans le cadre de la réalisation de l'emplacement du dek hockey.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Versagym inc. - Fourniture de modules d'exercice – Sentier pédestre « Parcours actif »

2016-10-411

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Versagym inc. de la facture n° 142 de 7 417,00 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels pour la fabrication de modules destinés à la réalisation du sentier pédestre « Parcours actif ». (Résolution 2016-06-259)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Béton Crête Div. Mauricie inc. - Fourniture blocs de béton – Sentier pédestre « Parcours actif »

2016-10-412

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Béton Crête Div.

Séance ordinaire du 3 octobre 2016

Mauricie inc. de la facture n° 10776 de 245,00 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels pour la fourniture de sept (7) blocs de béton dans le cadre de la réalisation du sentier pédestre « Parcours actif ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Construction et Pavage Boisvert – Pierre 0 ¾ recyclée – Sentier pédestre « Parcours actif » - Bâtisse multifonctionnelle – Dek Hockey

2016-10-413

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Construction et Pavage Boisvert des factures n°s 70552, 70608, 70612, 70613 et 70637, respectivement de 1 518,37 \$, 1 863,63 \$, 4 550,70 \$, 1 327,90 \$ et 92,05 \$, pour un total de 9 352,65 \$, avant taxes, représentant les coûts pour la fourniture de pierre 0 ¾ recyclée dans le cadre de la réalisation du sentier pédestre « Parcours actif », de la construction de la bâtisse multifonctionnelle et de l'emplacement du dek hockey.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir aux dépenses relatives aux travaux d'emplacement du dek hockey.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L., Avocats – Honoraires professionnels – Congédiement – Résiliation de contrat – Requête en homologation – Service Première ligne 2016

2016-10-414

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L., Avocats des factures n°s 103414, 103415, 103417 et 103421, respectivement de 1 554,10 \$, 885,40 \$, 1 814,25 \$ et 1 233,90 \$, pour un total de 5 487,65 \$, avant taxes, représentant des honoraires pour services professionnels rendus dans quatre (4) dossiers, soit un congédiement, une résiliation de contrat, une requête en homologation de transactions et un Service Première ligne 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources humaines – Honoraires professionnels – Dossiers relations de travail et négociation collective

2016-10-415

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Claude Grenier Ressources humaines inc. des factures n°s 4964 et 4971, respectivement de 902,50 \$ et 1 254,20 \$, pour un total de 2 156,70 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels en lien avec de la préparation et une rencontre dans le cadre de la négociation collective. (Résolution 2016-06-274)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Neault Solution Environnement – Vidange des étangs aérés

2016-10-416

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Neault Solution Environnement de la facture n° 59 de 51 045,95 \$, avant taxes, conditionnellement à la

Séance ordinaire du 3 octobre 2016

réception de la quittance finale du consultant GSI Environnement, représentant des honoraires professionnels pour la vidange des étangs aérés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Octobre 2016

2016-10-417

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits et l'affectation de surplus suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
5 appareils à glycémie	02.22310.675	GRATUITS
5 boîtes de bandelettes	02.22310.675	267,67 \$
1 boîte de 200 auto-piqueurs à usage unique	02.22310.675	49,33 \$
Table de travail pour enroulement de tuyau	02.22000.649	1 774,33 \$
Diviseur de robinet / réducteur de débit pour boyau d'incendie (remplacement en raison d'un bris)	02.22000.649	309,72 \$
Reprogrammation des radios du service incendie par le Groupe CLR	02.22000.649	500,00 \$
Location d'un véhicule à long terme (400 \$/mois + 0,40 \$/KM)	02.22000.515	1 400,00 \$
Réparation d'une pompe au 1000, rue Principale	23.05010.725	*4 909,00 \$
TOTAL :		9 210,05\$

*Affectation de surplus

Affectation du surplus :

Description	Montant
* Réparation d'une pompe au 1000, rue Principale	4 909,00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la mise à jour du système de traitement des eaux usées

2016-10-418

Nicolas Gauthier donne avis de motion que lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement d'emprunt pour la mise à jour du système de traitement des eaux usées.

8. Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT que l'article 116 du *Code municipal* prévoit qu'en tout temps, le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel, en l'absence du maire, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une formalité afin de prévoir au cas où une absence se produirait;

2016-10-419

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme Jocelyn Isabelle à titre de maire suppléant pour une période de huit (8) mois, soit du 3 octobre 2016 au 3 juin 2017. Il est de plus autorisé à remplacer le maire à la MRC de

Séance ordinaire du 3 octobre 2016

Maskinongé si le maire ne peut être présent. Il est aussi autorisé à signer les effets bancaires pour et au nom de la municipalité, en l'absence du maire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Adoption de la politique et de la charte salariales pour les employés cadres et non-syndiqués – Autorisation de signataires

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le consultant Claude Grenier Ressources humaines inc. d'adopter la politique de gestion de la rémunération et la charte salariale qu'il propose concernant les employés cadres et non-syndiqués de la municipalité;

2016-10-420

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, appuyée de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la politique de gestion de la rémunération et la charte salariale proposées par Claude Grenier Ressources humaines inc. pour les employés cadres et non-syndiqués de la municipalité. Il est aussi résolu d'autoriser le paiement des rétroactivités au 1^{er} janvier 2014.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, M. Robert Landry, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer les documents découlant de cette politique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Indexation de la charte salariale pour les employés cadres et non-syndiqués

2016-10-421

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, appuyé de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'indexation de la charte salariale et de l'allocation lorsqu'un véhicule est utilisé par un employé, selon le tableau d'indexation suivant :

Année	% d'indexation
2015	2 %
2016	2,25 %
2017	2,25 %
2018	2,5 %
2019	2,5 %
2020	IPC
2021	IPC

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Convention collective (cols bleus et blancs) – Accord de principes et autorisation de signataires

CONSIDÉRANT l'entente de principes intervenue entre les parties le 22 septembre 2016;

Séance ordinaire du 3 octobre 2016

2016-10-422

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le contenu de la convention collective pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2021 et autorise le maire, M. Robert Landry, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer ladite convention collective pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. MTMDET – Demande d’assistance pour la localisation d’une traverse d’écoliers – Rue Principale

CONSIDÉRANT l’importance de la sécurité des écoliers, entre autres, aux abords des écoles;

2016-10-423

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande une assistance auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports (MTMDET) quant à la localisation d’une traverse d’écoliers près d’une école, sur la rue Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octrois de contrats – Déneigement des bornes sèches et autres – Saison 2016-2017

CONSIDÉRANT que le déneigement des bornes sèches, du stationnement du terrain des loisirs de Saint-Thomas, d’une partie du 5^e Rang (cul-de-sac) et du conteneur du rang des Grès est généralement donné à forfait à des entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que les mêmes entrepreneurs acceptent de reconduire leur contrat pour la saison 2016-2017 aux mêmes prix que ceux de l’exercice précédent;

CONSIDÉRANT que la municipalité s’en trouve satisfaite;

2016-10-424

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie ces contrats, pour la saison 2016-2017 aux mêmes entrepreneurs, aux montants suivants, avant taxes :

Entrepreneurs	Endroits	Montant (Avant taxes)
Claude Grenier	Borne sèche du Lac des Érables	235,00 \$
Claude Grenier	Cul-de-sac 5 ^e Rang face au Lac des Érables	315,00 \$
Ferme Claude Isabelle	Borne sèche du chemin St-Thomas (Lac Boisvert)	600,00 \$
Ferme Marcouiller	Terrain des loisirs de Saint-Thomas	750,00 \$
Rolland Bouchard & fils	Bornes sèches au Lac Bourassa et au Domaine Sable fin	450,00 \$
Ferme Serin enr.	Conteneur rang des Grès	450,00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 octobre 2016

14. Octroi de contrat – Rolland Bouchard et fils - Déneigement de l'édifice municipal et de la caserne pour la saison 2016-2017

2016-10-425

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie, pour la saison 2016-2017, les contrats de déneigement suivants à Rolland Bouchard et fils, à savoir :

Stationnement de l'hôtel de ville	1 100 \$, avant taxes
Stationnement de la caserne	2 200 \$, avant taxes

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les contrats pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat – Gestion Le Stéphanois inc. – Préparation et entretien de la piste de ski de fond

2016-10-426

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat de préparation et d'entretien de la piste de ski de fond pour l'hiver 2016-2017, selon les termes du devis intitulé *Contrat et cahier de charges pour la préparation et l'entretien de la piste de ski de fond – Hiver 2016-2017*, à Gestion Le Stéphanois inc. au prix de 5 600,00 \$, avant taxes, conditionnellement à l'autorisation d'Hydro-Québec quant à l'utilisation du stationnement.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Octroi de contrat – Gestion Le Stéphanois inc. – Préparation et entretien du sentier pédestre hivernal

2016-10-427

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat de préparation et d'entretien, pour l'hiver 2016-2017, du sentier pédestre hivernal d'une longueur approximative de 7 kilomètres, ayant son départ et son arrivée au terrain de soccer du chemin des Dalles, à Gestion Le Stéphanois inc., au prix de 6 950,00 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Henri St-Amant et Fils – Avenant n° 2 – Bâtisse multifonctionnelle

CONSIDÉRANT que trois (3) directives de changements ont été émises par l'entrepreneur Henri St-Amant, responsable du contrat de construction de la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès, en ce qui a trait à des travaux supplémentaires qui, selon lui, sont nécessaires, soit l'ajout d'un raccord sur un regard de nettoyage et une tuyauterie sous-dalle, de deux (2) volets coupe-feu et de prises électriques;

CONSIDÉRANT que ces directives de changements ont été approuvées par la firme d'architectes Renée Tremblay;

Séance ordinaire du 3 octobre 2016

2016-10-428

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve l'avenant n° 2 au contrat, émis par l'entrepreneur Henri St-Amant, dans le cadre des travaux de construction de la bâtisse multifonctionnelle, en tenant compte de l'approbation de la firme d'architectes Renée Tremblay, selon la demande datée du 21 septembre 2016 s'élevant à 2 970,61 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Autorisation à demander des soumissions pour l'implantation d'un système de télémétrie, de régulation et d'acquisition de données aux installations d'eau potable

2016-10-429

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'implantation d'un système de télémétrie, de régulation et d'acquisition de données aux installations d'eau potable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Autorisation à demander des soumissions pour la fourniture d'un camion porteur - Service incendie

2016-10-430

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un camion porteur destiné au service incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le « Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel »;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Séance ordinaire du 3 octobre 2016

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès prévoit la formation de 5 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Maskinongé en conformité avec l'article 6 du Programme;

2016-10-431

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Demande de dérogation mineure de monsieur René Dupuis à l'égard des lots 2 732 027 et 2 547 215 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur René Dupuis consiste à permettre l'implantation de deux (2) affiches commerciales d'une superficie de plus ou moins 18,6 m² (10' x 20'), chacune sur les lots 2 732 027 de la zone AF-09 et 2 547 215 de la zone AF-13, donnant ainsi l'opportunité aux commerçants de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès de s'afficher;

CONSIDÉRANT la recommandation non favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 52.2, du Règlement de zonage 234-90, qui stipule qu'en zone AF, une enseigne installée ailleurs que dans les limites de terrain de la place d'affaires concernée par cet affichage doit avoir une superficie maximale de 4 m²;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2016-10-432

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès refuse la demande de dérogation mineure déposée par monsieur René Dupuis concernant les lots 2 732 027 et 2 547 215 du cadastre du Québec, situés dans les zones AF-09 et AF-13, à l'effet d'autoriser l'implantation de deux (2) affiches commerciales d'une superficie de plus ou moins 18,6 m² (10' x 20').

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Motion de félicitations – Comité organisateur – Tournoi de golf 2016

2016-10-433

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité organisateur du Tournoi de golf annuel du Service des loisirs pour le grand succès qu'a connu la treizième édition de cet événement le 17 septembre dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Affaires diverses

Séance ordinaire du 3 octobre 2016

23.1 Ouverture d'un emprunt temporaire – Marge de crédit – Autorisation de signataires

CONSIDÉRANT l'article 1093 du *Code municipal* par lequel une municipalité peut décréter des emprunts temporaires pour le paiement des dépenses d'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré;

CONSIDÉRANT que la programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ a été approuvée le 26 novembre 2015;

2016-10-434

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'ouverture d'un emprunt temporaire, sous forme de marge de crédits, pour un montant n'excédant pas 1 000 0000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie.

Il est aussi résolu d'autoriser le maire, M. Robert Landry, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23.2 Motion de félicitations – Olivier Filion – Chant de l'hymne national lors d'un match du Canadien de Montréal

2016-10-435

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement M. Olivier Filion pour avoir chanté l'hymne national à l'occasion d'une partie de hockey du Canadien de Montréal au Centre Bell.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 07
Fin : 20 h 07 (pas de question)

24. Clôture de la séance

2016-10-436

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 20 h 07.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière